

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FONTENILLES**

N° 2021/019

SEANCE DU 17 MAI 2021

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	27

Date de la Convocation

10.05.2021

Date d'Affichage

25.05.2021

Objet de la Délibération

**Acquisition de parcelles entrée sud
village.**

L' an deux mille vingt et un, le dix-sept mai, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Marcel Clermont, sous la présidence de **M. Christophe Tountevich, Maire.**

Présents : Mmes et Mrs TOUNTEVICH, JUMEL, TRIAES, EL HAMMOUMI, SUC, FIERLEJ, DAGUES BIE, PADRA, AITA, PEGUES, MEYER, GOMES, RECH, LOUBEAU, MARC, DASSENOY, MAZAUDIER, PANAVILLE, LEROUX, DEGEILH, DOLAGBENU, VITRICE, SANDOVAL, SARICA.

Absents : Mme MONFRAIX, M. CHONG KEE.

Mme GARCIA procuration à Mme LEROUX

Mme EVEN procuration Mme PADRA

Mme RANCHET procuration M. SUC

Secrétaire : Mme PEGUES

Monsieur le Maire explique qu'afin de régulariser des travaux de mise en place d'une passerelle pour piétons rue du 11 novembre 1918, il est nécessaire d'acquérir une partie de la parcelle cadastrée section B numéro 336 appartenant à Madame Darlas Josette.

Après discussions avec la propriétaire, il a semblé opportun pour la commune d'acquérir la totalité de cette parcelle longeant l'Aussonnelle, ainsi que les parcelles cadastrées section B numéros 337 et 340, classées en zone naturelle au PLU, également propriétés de Madame Darlas, compte tenu de leur implantation en entrée de ville.

Les parties se sont mises d'accord sur un prix de 17 500 euros pour l'ensemble des parcelles.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présent :

- autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint à effectuer toutes les démarches pour acquérir les parcelles cadastrées B 336 d'une superficie de 12 485 m², B 337 de 730 m² et B 340 de 190 m², au prix total de 17 500 euros et de les classer dans le domaine public communal,
- dit que les crédits correspondants sont prévus au budget.

Ainsi fait et délibéré en Mairie

Les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme,

M. le Maire,

Christophe Tountevich

